



# Réseau Sortir du nucléaire

## Newsletter de la Surveillance Citoyenne des Installations Nucléaires du 21 au 28 février 2022

*On vous a transféré cette newsletter et vous souhaitez vous abonner ? Rien de plus simple !  
Envoyez un mail vide à [rezo-scin-subscribe@sortirdunucleaire.org](mailto:rezo-scin-subscribe@sortirdunucleaire.org)*

### Les incidents

#### Flamanville : [Evènements significatifs - février 2022](#)

Publié le 23/02/2022

- Le 7 février 2022, un **écoulement d'eau très faiblement radioactive est identifié dans certains locaux du bâtiment des auxiliaires nucléaires**. Cet écoulement provient du débordement d'un composant du système de traitement des effluents. Il est resté confiné dans les locaux de zone contrôlée.

Dès détection, le pompage de l'eau et l'assainissement des locaux concernés a été réalisé.

La direction du site a déclaré un **évènement significatif sûreté, au niveau 0** de l'échelle INES, le 16 février à l'Autorité de sûreté nucléaire.

- Le 12 février, une **fuite de carburant est identifiée au niveau d'un raccord de flexible du circuit d'alimentation du moteur de l'un des deux groupes électrogène de secours** de l'unité de production n°2. Dès détection de la fuite, le remplacement du flexible et de son joint d'étanchéité est effectué.

L'ensemble des raccords similaires ont été contrôlés.

Cet écart n'a eu aucun impact sur la sûreté des installations. La direction de la centrale a déclaré un **évènement significatif sûreté au niveau 0** de l'échelle INES, le 21 février à l'Autorité de sûreté nucléaire.

- Du 24 et 31 janvier 2022, une intervention est en cours sur une soupape située dans le bâtiment des auxiliaires nucléaires.

Lors des différentes phases d'interventions, **les règles de radioprotection n'ont pas été appliquées de manière exhaustive (pas d'affichage des conditions d'accès dans le local, accès dans le local sans appel au service prévention des risques, etc.)**. A leur sortie de zone contrôlée, deux intervenants ont présenté des contaminations sur leur tenue vestimentaire. Après prise en charge par le service médical, aucune contamination corporelle ou interne n'a été mesurée sur les deux intervenants.

La direction du site a déclaré un **évènement significatif radioprotection** le 9 février 2022 à l'Autorité de sûreté nucléaire.

### Les actus de l'ASN

#### [Phénomène de corrosion sous contrainte : l'ASN demande à EDF d'approfondir ses analyses](#)

Publié le 24/02/2022

Le 11 février 2022, EDF a présenté à l'ASN un état des lieux actualisé sur le phénomène de corrosion sous contrainte (CSC) détecté sur plusieurs de ses réacteurs, son analyse sur les enjeux de sûreté associés et son programme d'investigations et de contrôle.

L'extension des investigations sur les réacteurs de type N4 et sur le réacteur 1 de la centrale de Penly a conduit à mettre en évidence des **indications pouvant correspondre à de la CSC sur les tuyauteries du système de refroidissement à l'arrêt (RRA)** du circuit primaire principal.

S'agissant de la sûreté des réacteurs en fonctionnement, EDF a apporté des justifications de la tenue mécanique des tuyauteries concernées et des éléments tendant à montrer que les fissures ne se propagent que sur une épaisseur limitée. Toutefois, **l'ASN considère qu'EDF doit encore démontrer que les études menées couvrent l'ensemble des cas possibles et que certains éléments de son analyse de sûreté doivent être approfondis**. L'ASN a de ce fait formulé des demandes de complément à EDF.



# Réseau Sortir du nucléaire

EDF a également proposé une **stratégie de contrôle de l'ensemble de ses réacteurs**. Ce programme s'appuie notamment sur le **réexamen des résultats de contrôles précédemment réalisés**, qui ont mis en évidence des indications classées comme parasites mais pouvant correspondre à de la CSC. **EDF a ainsi identifié des réacteurs qu'elle considère devoir recontrôler à court terme**. Les contrôles sur ces six réacteurs [1] prioritaires seront réalisés **au cours d'arrêts débutant au plus tard d'ici fin avril 2022**. Par ailleurs, afin de compléter sa compréhension du phénomène de CSC, **EDF va réaliser des contrôles étendus sur des réacteurs représentatifs des différents modèles qu'elle exploite** [2]. Ces réacteurs sont à l'arrêt.

Enfin, EDF poursuit ses études pour compléter ses connaissances sur le phénomène et a engagé le développement de **nouveaux moyens de contrôle par ultrason permettant de mesurer la profondeur des fissures**. EDF prévoit de contrôler l'ensemble de ses réacteurs avec ces nouveaux moyens à compter de **septembre 2022 et ce jusque fin 2023**.

(...)

[1] Il s'agit des réacteurs 3 et 4 de la centrale du Bugey, du réacteur 3 de la centrale de Cattenom, du réacteur B3 de la centrale de Chinon et des réacteurs 1 et 2 de la centrale de Flamanville.

[2] Il s'agit, outre le réacteur 1 de la centrale de Penly et le réacteur 1 de la centrale de Civaux sur lesquels le phénomène a été découvert, du réacteur B3 de la centrale de Chinon et du réacteur 2 de la centrale de Fessenheim.

[Courrier ASN du 24 février 2022 - Fissures de corrosion sous contrainte - Demandes d'approfondissement des analyses](#)

## [Position de l'ENSREG sur la sûreté des installations nucléaires en Ukraine](#)

Publié le 28/02/2022

Dans le contexte de la guerre menée par la Russie en Ukraine, le Groupe des autorités de sûreté des pays membres de l'Union Européenne (ENSREG) s'est réuni ce dimanche 27 février.

L'ASN a participé à cette réunion extraordinaire, qui a permis de faire le **point sur la situation des différentes installations nucléaires en Ukraine** (centrales nucléaires et installations de gestion de déchets radioactifs).

**Consultez le communiqué**, en anglais, présentant les positions de l'ENSREG sur cette situation.

En savoir plus sur [l'ENSREG](#).

## Les actus de l'IRSN

### [Situation des installations nucléaires en Ukraine](#)

Publié le 25/02/2022

Compte-tenu de la situation en Ukraine, l'IRSN propose une note d'information qui présente les installations nucléaires présentes sur le territoire ukrainien, et fait le point sur la surveillance radiologique du territoire.

Une augmentation de l'ambiance radiologique autour du site de Tchernobyl aurait été constatée sur les balises à proximité des installations. L'autorité de sûreté ukrainienne évoque une remise en suspension de la contamination par le passage des chars militaires.

L'IRSN ne dispose pas d'information permettant d'infirmer ou de confirmer ces informations. Il convient de rester très prudent sur ces mesures à ce stade. Aucune augmentation de radioactivité n'a été détectée dans les pays européens avec lesquels l'IRSN est en contact.

[Télécharger la note d'information de l'IRSN du 25 février 2022 "Situation des installations nucléaires en Ukraine" \(PDF\)](#)



# Réseau Sortir du nucléaire

## Les actus d'EDF

### Cruas :

#### [Activité de maintenance sur l'unité de production n°4 pouvant entraîner du bruit](#)

Publié le 24/02/2022

A partir de lundi 28 février et pour une durée d'une dizaine de jours, les équipes de la centrale EDF de Cruas-Meysses procéderont au détartrage de la tour aérorefrigérante de l'unité de production n°4, lors de son arrêt programmé pour maintenance.

Ces travaux, nécessaires pour le respect de la réglementation environnementale, seront réalisés en 3X8. Ils peuvent entraîner du bruit audible depuis les communes situées à proximité immédiate des installations.

### Fessenheim :

#### [Contrôle mensuel des rejets](#)

Publié le 21/02/2022

Comme de nombreuses autres installations industrielles, une centrale nucléaire, ou sa déconstruction, engendre la production d'effluents liquides et gazeux dont les rejets dans l'environnement sont strictement réglementés, qu'ils soient radioactifs ou non. (...)

**A la suite de l'avis de la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) en date du 22 juillet 2021, les registres des rejets qui sont transmis chaque mois à l'Autorité de sûreté nucléaire en application de l'arrêté INB, feront également l'objet d'une mise en ligne** sur le site internet de la centrale de Fessenheim. Seul le dernier registre mensuel transmis à l'Autorité de sûreté nucléaire sera mis en ligne. Il sera remplacé par le nouveau registre mensuel disponible après sa transmission auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire. Il n'y a donc pas d'archivage en ligne des différents registres, .

[Registre des rejets radioactifs du mois de janvier 2022](#)

[Registre des rejets chimiques du mois de janvier 2022](#)

#### [Evacuations du combustible usé lancées pour l'unité n°2](#)

Publié le 22/02/2022

A la suite de l'arrêt des deux unités de production en 2020, le combustible nucléaire a été totalement déchargé de chacun des deux réacteurs de la centrale et entreposé dans des piscines dédiées à leur refroidissement. Les assemblages combustibles restent stockés un à deux ans dans la piscine d'entreposage, le temps nécessaire pour que leur chaleur décroisse. Durant cette période et jusqu'à leur départ du site, leur activité radiologique est mesurée et surveillée en permanence.

En 2020, 120 assemblages, stockés depuis au moins 12 mois, ont été évacués vers le site de La Hague.

En 2021, il en a été de même pour tous les assemblages de combustible usé de l'unité n°1. (...)

**15 assemblages de combustible usé du réacteur n°2 seront évacués de la centrale dans le courant de l'année 2022.** Une fois la totalité du combustible usé évacué de la centrale, conformément aux conditions permettant d'entrer en phase de démantèlement, 99,9% de la radioactivité artificielle aura été éliminée des installations.

#### [Les GV usés mettent cap au nord](#)

Publié le 22/02/2022

**Six générateurs de vapeur (GV) usés, étaient entreposés sur le site de la centrale depuis leur remplacement réalisé en 2002, pour l'unité de production n°1 et en 2012 pour l'unité n°2.** Lors de ces opérations, ils ont été découpés en deux parties, avant d'être entreposés dans un bâtiment dédié. **Ce bâtiment doit aujourd'hui être libéré, pour accueillir les GV actuellement en place,** lorsque débutera le démantèlement. Premières à être évacués, les parties supérieures des GV sont celles où était produite la vapeur utilisée pour actionner le groupe turbo-alternateur qui produisait l'électricité. Bien que ces



# Réseau Sortir du nucléaire

composants étaient situés dans le bâtiment réacteur, ils n'ont pas été en contact avec l'eau du circuit primaire. Ils ne présentent donc pas de risque radiologique pour l'environnement, les populations alentours ou les intervenants qui assurent leur manutention et leur transport.

Celui-ci s'est effectué en mode multimodal pour garantir un impact environnemental réduit (le transport fluvial émet jusqu'à 5 fois moins de CO2 que le transport routier, par tonne transportée). **La voie routière a permis d'acheminer les GV du CNPE au port de Colmar-Brisach. Les six pièces ont ensuite été chargées sur une barge spécialement aménagée, pour rejoindre par la voie fluviale en empruntant le Rhin, le port de Dunkerque, où elles ont été transbordées sur un navire, pour gagner la Suède.**

Compte-tenu de la taille des pièces transportées (7,80m de long - 4,50m de diamètre - 114 tonnes chacune), l'opération a mobilisé de nombreuses compétences et expertises issues des équipes de la centrale et d'autres entités du Groupe EDF, dans les domaines de l'ingénierie, de la manutention, de la logistique et du transport, de la sécurité et de la radioprotection.

## [Des pièces précieuses pour le parc nucléaire d'EDF](#)

Publié le 22/02/2022

Du jamais vu jusque là en salle des machines et en zone nucléaire de la centrale qui ont pourtant été régulièrement, et durant plus de quarante années de production, le théâtre de chantiers d'envergure ! Cinq corps basse-pression, deux corps haute-pression, cinq rotors basse-pression, un rotor alternateur, deux jeux de diaphragmes haute et basse-pression, des organes d'admission et des auxiliaires turbine..., ont été démontés, manutentionnés et conditionnés. **Sept rotors basse-pression de 153 tonnes chacun et un rotor alternateur de 178 tonnes ont été transportés par convois exceptionnels, vers d'autres centrales du parc nucléaire ou vers le centre national de stockage de pièces détachées d'EDF.** Ces opérations, dont certaines sur des pièces rarement démontées, ont été mises à profit pour parfaire, au travers de chantiers école, la formation de techniciens récemment embauchés et enrichir leur expérience du terrain. Elles ont également permis de développer et de mettre en œuvre des solutions innovantes, tout en tenant compte des contraintes industrielles du site, dans le respect de la sécurité, des délais et des coûts. Une réussite due à la collaboration des équipes du CNPE, de l'UTO (Unité Technique Opérationnelle), de l'ULM (Unité Logistique et Maintenance) et des entreprises prestataires du site parmi lesquelles Orano, Eiffage, Altawest...

### **Le chantier de récupération des pièces de Fessenheim en chiffres :**

180 pièces de rechange récupérées

17 163 heures de travail consacrées à la dépose des pièces

1 664 heures de travail nécessaires à la préparation et la réalisation des transports routiers par convois exceptionnels.

## [ASN : le rendez-vous du bilan annuel](#)

Publié le 22/02/2022

Pour l'année écoulée, l'ASN retient que sur l'ensemble de son programme industriel, le site a su maintenir une dynamique robuste dans la gestion des différentes opérations, dans un contexte de réorganisation, de départ d'effectifs et de baisse d'activité. En matière de sûreté, le bilan général est jugé positivement. Sur la préparation au démantèlement, l'ASN estime que l'organisation mise en place depuis 2020, est satisfaisante, tout comme l'engagement des premières opérations. Concernant l'environnement, l'ASN retient, parmi les points positifs particuliers, la bonne gestion des déchets du site.

L'année 2021 aura été marquée par l'évacuation complète du combustible usé de la tranche 1 et le départ vers la Suède des parties supérieures des 6 générateurs de vapeur entreposés sur le site; deux sujets, dont l'ASN a souligné la bonne réalisation, dans les conditions requises. Elle a également rappelé que l'accueil du président de l'ASN à la centrale pour une visite des installations, s'était très bien déroulé, que la qualité des échanges avec le CNPE est restée constante et positive.



# Réseau Sortir du nucléaire

## Gravelines :

### [Construction d'une digue anti-inondation : zoom sur un chantier maritime hors du commun](#)

Publié le 22/02/2022

Depuis mi-2020, une protection anti-inondation s'élève progressivement autour de la centrale nucléaire de Gravelines. L'objectif : rendre le site et ses installations complètement étanches en cas de situation naturelle extrême de type tsunami.

Côté terre, une digue faite de remblai et d'encrochement est dressée. Côté mer, l'installation de 1750 palplanches (tôles en acier) fournis par Arcelor Mittal progresse grâce à la collaboration étroite entre les équipes du site et l'expertise des équipes Eiffage Travaux Maritimes et Fluviaux (ETMF) missionnées pour l'opération. Zoom sur ce chantier gigantesque qui fait suite au retour d'expérience de l'accident survenu à Fukushima en 2011.

(...)

A ce stade, la levée des palplanches est à mi-chemin de la ligne d'arrivée. **Le chantier maritime se poursuivra jusqu'au printemps** pour se raccrocher à la protection terrestre et ainsi encercler de manière totalement étanche le site de Gravelines.

#### En chiffres :

1750 palplanches

30 salariés ETMF

725 tonnes d'acier

600m<sup>3</sup> de béton de remplissage derrière les palplanches

250m<sup>3</sup> de béton pour les poutres

### [Les unités de production n°1 et 6 ont rechargé leurs batteries](#)

Publié le 25/02/2022

Comme à chaque fin d'arrêt programmé, une fois que toutes les activités de maintenance sont terminées dans la partie nucléaire des installations, les équipes procèdent au rechargement du combustible dans la cuve.

En effet, pour permettre aux intervenants de réaliser leurs activités de maintenance dans le bâtiment réacteur en toute sécurité, les assemblages combustibles sont retirés de la cuve en début d'arrêt. Ils sont transférés un à un vers le bâtiment combustible via un tunnel où ils sont stockés dans des racks, sortes d'alvéoles, sous 20 mètres d'eau faisant office d'écran radiologique.

Lors de chaque opération de rechargement du combustible, des équipes spécialisées du site se relayent dans le bâtiment réacteur en 3X8 heures durant environ 48 heures. Les opérations sont réalisées sous eau à l'aide d'une machine automatisée de chargement avec aux commandes, un pilote. Un à un, chacun des 157 assemblages combustible qui constitue le cœur du réacteur est extrait de son alvéole puis introduit dans la cuve du réacteur selon un ordre de placement bien précis, sous l'œil avisé du chef de chargement.

Lors de chaque arrêt programmé, un quart des assemblages combustible est remplacé par des éléments neufs. Une cartographie est ensuite réalisée pour vérifier le bon positionnement de tous les assemblages au millimètre près. En fonction de son ancienneté et donc de son exposition aux rayonnements, chaque assemblage a une place bien définie pour assurer une répartition homogène du flux neutronique dans le cœur.

Ces opérations terminées, le couvercle est reposé sur la cuve, solidement boulonné. Des essais à différents paliers de puissance seront ensuite réalisés pour valider le bon comportement de ce nouveau cœur. Le réacteur pourra alors repartir pour un cycle de production d'une année environ.





# Réseau Sortir du nucléaire

## Les actus d'Orano et Framatome

### [Framatome reçoit l'autorisation de la Commission de réglementation nucléaire américaine pour transporter du combustible plus enrichi](#)

Le 22 février 2022

Framatome a franchi une étape importante dans la fourniture de combustible nucléaire à des niveaux d'enrichissement et de combustion plus élevés. La Commission de réglementation nucléaire des États-Unis (NRC) vient d'approuver un avenant à la licence autorisant les conteneurs de transport de Framatome à transporter aux États-Unis des assemblages de combustible nucléaire neuf avec des enrichissements d'U-235 jusqu'à 8 % en proportion massique. (...)

### [Propulsion nucléaire : signature d'une convention de recherche et de développement entre le CEA, Framatome et Naval Group](#)

Le 24 février 2022

Le CEA, Framatome et Naval Group ont signé le 23 février un accord-cadre dans le domaine des études et des expérimentations sur des matériaux mis en œuvre dans le cadre de la propulsion nucléaire. L'objectif est de mieux maîtriser le cycle, de la conception à la production, des ébauches en acier. Cet accord-cadre contribue à la pérennité et au développement des compétences essentielles à la réussite des programmes nucléaires de défense (...)

## Les arrêts de réacteurs non programmés et les redémarrages

### BLAYAIS

#### [Actualité de l'unité de production n°3](#)

Publié le 21/02/2022

Ce lundi 21 février vers 13h30 l'unité de production n°3 a été reconnectée au réseau. Elle avait été mise à l'arrêt jeudi 17 février afin de procéder à une opération de maintenance programmée sur une soupape du circuit secondaire, située hors zone nucléaire. Les quatre unités de production sont connectées au réseau d'électricité national.

### GRAVELINES

#### [Actualité de l'unité de production n°3](#)

Publié le 21/02/2022

Le 20 février 2022 à 11h24, l'unité de production n°3 du CNPE de Gravelines a été reconnectée au réseau électrique 400 000 V suite à sa **déconnexion automatique le 18 février** à 17h19, liée aux **perturbations occasionnées sur le réseau, par les conditions météorologiques (Tempête Eunice)**.

## Les arrêts de réacteurs programmés et les redémarrages

### DAMPIERRE

#### [Arrêt pour quatrième visite décennale du réacteur 1](#)

ASN - Publié le 25/02/2022

Le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a été arrêté pour effectuer sa quatrième visite décennale le 19 juin 2021. Il a redémarré et atteint à nouveau sa puissance nominale le 13 février 2022.

Cette visite décennale est l'une des étapes de son quatrième réexamen périodique, qui conduira l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) à se prononcer sur les conditions de sa poursuite de fonctionnement. (...)



# Réseau Sortir du nucléaire

Après examen des résultats de contrôle et des travaux effectués pendant l'arrêt, l'Autorité de sûreté nucléaire a donné le 24 janvier 2022 son accord au redémarrage du réacteur 1 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly.

Le 4 février 2022, EDF a adressé au ministre chargé de la sûreté nucléaire et à l'ASN un rapport comportant les conclusions du réexamen périodique de ce réacteur, et qui comprend notamment les éléments spécifiques à ce réacteur. L'ASN l'analysera et prendra position sur les modalités de la poursuite de l'exploitation du réacteur.

Cette prise de position complètera, pour le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, la décision de l'ASN du 23 février 2021 relative aux conditions de la poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900 MWe d'EDF, au-delà de leur quatrième réexamen périodique. Cette décision, qui portait sur les aspects communs à tous les réacteurs de 900 MWe, ouvrait la perspective d'une poursuite de fonctionnement de ces réacteurs.

## GOLFECH

### [Début de la 3ème visite décennale de l'unité de production n°1](#)

Publié le 26/02/2022

Dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 février 2022, les équipes de la centrale EDF de Golfech ont procédé à la mise à l'arrêt programmée de l'unité de production n°1 pour réaliser sa 3ème visite décennale (VD3).

Opération majeure du projet Grand Carénage de la centrale, la VD3 représente un check-up complet de l'installation au regard du référentiel de sûreté le plus récent et des meilleures pratiques nationales et internationales. Elle constitue également une étape déterminante pour obtenir l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) à poursuivre l'exploitation de l'unité de production n°1 pour 10 années supplémentaires.

Au cours de cette 3ème visite décennale, une partie du combustible sera renouvelé et plus de 14 500 activités de maintenance et de contrôles seront menées pour renforcer toujours davantage la sûreté de la centrale. Des vérifications approfondies et réglementaires seront également réalisées sur 3 composants fondamentaux :

- La cuve du réacteur : inspection des soudures de sa paroi et de son revêtement.
  - Le circuit primaire : contrôle de son étanchéité.
  - L'enceinte du bâtiment réacteur : vérification de son étanchéité et de sa résistance mécanique.
- 72 modifications majeures seront aussi effectuées dont par exemple le remplacement des 3 pôles du transformateur principal qui injecte l'électricité sur le réseau national.

Près de 2500 intervenants, salariés d'EDF et de 250 entreprises partenaires, seront mobilisés pour mener l'ensemble des activités.

L'unité de production n°2 est en fonctionnement et à la disposition du réseau électrique national.

## Les consultations du public en cours

### [Dampierre : Modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance de l'environnement et valeurs limites de rejets dans l'environnement des effluents](#)

Consultation du 28/02/2022 au 20/03/2022

(...)

Les principaux enjeux associés aux demandes de modification présentées par EDF concernent :

l'**augmentation des limites actuelles de rejet des substances chimiques** issues du traitement à la monochloramine nécessaire pour la prévention des risques sanitaires résultant de la dispersion de micro-organismes pathogènes (légiionnelles et amibes) par les installations de refroidissement des circuits secondaires équipés de tours aéroréfrigérantes ;

la prescription d'une **limite pour le rejet d'une nouvelle substance** issue de la mise en œuvre d'un traitement antitartre des circuits de refroidissement des condenseurs (antitartre organique) qui permet



# Réseau Sortir du nucléaire

de limiter l'encrassement des installations, ce qui est favorable à leur performance mais également à la prévention de la formation de colonies de micro-organismes pathogènes ;

la **réduction des limites actuelles de rejet en cuivre et zinc**, après que les condenseurs équipés de tubes en laiton auront été remplacés.

**Par ailleurs, la création et l'exploitation de l'installation de source d'eau ultime permettant de renforcer les capacités de refroidissement en situation de perte totale de la source froide impliquera de prévoir des prélèvements nouveaux dans les eaux souterraines dans la nappe de Beauce** pour les essais réalisés durant les travaux et lors de l'exploitation de ces installations au titre des essais périodiques.

(...)

Au vu de son instruction technique, l'ASN considère que les deux décisions réglementant les rejets et les prélèvements d'eau de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly doivent être modifiées. (...)

## Projets de décision

[Projet de décision fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux.pdf](#) (PDF - 786.84 ko)

[Projet de décision fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux.pdf](#) (PDF - 1.82 Mo)

## CEA Cadarache :

[Modifications des échéances prescrites au CEA pour la réalisation de travaux de rénovation au sein de l'INB 37-A \(STD\)](#)

Consultation du 21/02/2022 au 13/03/2022

Stations de traitement STD et STE Transformation de substances radioactives

L'installation nucléaire de base (INB) 37-A est la **station de traitement et de conditionnement des déchets solides du CEA**, située sur le centre de Cadarache.

Le deuxième réexamen périodique de l'INB 37A, mené en 2012, avait conclu que **l'installation n'était pas conforme aux exigences de sûreté applicables aux INB en matière de tenue au séisme, de résistance au feu et de confinement statique et dynamique**. En conséquence, la décision n°

CODEP-CLG-2016-015866 du président de l'ASN du 18 avril 2016 avait imposé des prescriptions pour l'exploitation de cette installation, notamment la **réalisation de travaux de rénovation au plus tard le 31 décembre 2021 et la mise à jour du référentiel de sûreté au plus tard le 31 mars 2022**.

**En raison de difficultés techniques et organisationnelles, le CEA a transmis à l'ASN, le 15 octobre 2021, une demande de report de ces deux échéances, respectivement au 30 juin 2028 et au 31 décembre 2028.**

(...)

Dans l'attente de la réalisation des travaux de rénovation dont l'échéance serait ainsi repoussée, des **mesures compensatoires** permettant d'améliorer la sûreté de l'installation sont prévues par le CEA (notamment la mise en place d'une détection incendie et le renforcement des moyens de surveillance radiologique). Certaines ont déjà été engagées, comme le curage des joints de dilatation entre les bâtiments afin d'assurer qu'ils ne se fragilisent pas mutuellement en cas de séisme. L'ASN considère que **ces mesures compensatoires doivent être prescrites**.

Par ailleurs, des jalons ont été définis par l'exploitant, et une démarche de suivi de projet plus robuste a été mise en place. **Compte-tenu de la durée envisagée pour la réalisation des travaux de rénovation, l'ASN estime qu'un jalon intermédiaire doit être prescrit**. Le projet de décision impose ainsi la **mise en service de la cellule d'injection** de l'INB 37-A, étape clé du projet .

## Projets de décision :

[Projet de décision no CODEP-CLG-2022-XXXXX modifiant les échéances de certaines prescriptions techniques de la décision n° CODEP-CLG-2016-015866.pdf](#) (PDF - 428.05 ko) [Décision no CODEP-CLG-2016-015866 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 avril 2016.pdf](#) (PDF - 181.66 ko)





# Réseau Sortir du nucléaire

## [Chinon - Démantèlement de l'AMI \(INB 94\) :](#)

Projets de décisions modificatives de l'ASN relatives à la mise à jour de l'encadrement réglementaire des prélèvements d'eau, des transferts d'effluents liquides et des rejets gazeux et de la surveillance de l'environnement

Consultation du 14/02/2022 au 08/03/2022

L'installation nucléaire de base (INB) 94, dénommée atelier des matériaux irradiés (AMI), est implantée sur le site nucléaire de Chinon exploité par EDF. Les activités d'expertise de combustibles irradiés sont arrêtées depuis 2000 et l'AMI a cessé de fonctionner en 2015. Entre 2015 à 2019, l'exploitant a mené les opérations de vidange et de rinçage des capacités d'entreposage d'effluents liquides et évacué les déchets disposant d'une filière d'élimination. Le décret prescrivant le démantèlement de cette installation a été publié le 2 mai 2020. (...)

Le démantèlement de l'AMI ne générera pas de rejets liquides radioactifs ou chimiques dans le milieu naturel.

Les activités réalisées vont conduire à une **évolution des rejets d'effluents gazeux** avec :

- le rejet d'une faible quantité de radioéléments émetteurs de rayonnements alpha ;
- le rejet de carbone-14 et de tritium, représentant environ 1 % des rejets autorisés du site ;
- l'augmentation des rejets de certains radioéléments émetteurs bêta ou gamma ;
- une diminution des rejets d'iodes. (...)

Pour encadrer ces opérations, dont les effets ont été présentés par EDF dans l'étude d'impact de son dossier de démantèlement, il est nécessaire de mettre à jour les décisions aujourd'hui en vigueur. Bien que l'impact environnemental et sanitaire des rejets apparaisse négligeable, il est nécessaire d'adapter les modalités de leur surveillance et de celle de l'environnement, afin de **surveiller les rejets liés au démantèlement**. (...)

Projets de décision :

[Décision limites consolidée.pdf](#) (PDF - 246.28 ko)

[Décision modalités consolidée.doc](#) (MSWORD - 518.5 ko)

## [Société Robatel : Demande d'agrément du nouveau modèle de colis « R85 »](#)

Consultation du 16/02/2022 au 03/03/2022

Le nouveau modèle de colis « R85 » est destiné au **transport par route, rail ou voies fluviales, de guides de grappes irradiés et contaminés** en tant que colis de type B(U).

La société Robatel a déposé auprès de l'ASN une demande d'agrément de type B(U) pour ce nouveau modèle de colis. La réglementation prévoit que ce type de colis doit être conçu de façon à garantir, y compris en cas d'accident sévère de transport, le maintien de ses fonctions de confinement de la matière radioactive et de protection radiologique. (...)

**Documents associés à la consultation :**

[Dossier de sûreté \(PDF - 727.36 ko\)](#)

## [Société Orano NPS : Demande de renouvellement d'agrément du modèle de colis « TN MW »](#)

Consultation du 16/02/2022 au 03/03/2022

Le modèle de colis « TN MW » est destiné au transport par voie routière, ferroviaire ou maritime d'au maximum 60 canettes IRE, dont au plus 30 dites « doublement chargées », en tant que colis de type B(U) chargé de matières fissiles.

La société Orano NPS a déposé auprès de l'ASN une demande de renouvellement de l'agrément de type B(U)F pour ce modèle de colis. La réglementation prévoit que ce type de colis doit être conçu de façon à garantir, y compris en cas d'accident sévère de transport, le maintien de ses fonctions de confinement de la matière radioactive et de protection radiologique et de sous-criticité (maintien des conditions de sûreté permettant d'éviter le démarrage intempestif d'une réaction nucléaire en chaîne). (...)

**Documents associés à la consultation :**

[Dossier de sûreté \(PDF - 378.36 ko\)](#)



# Réseau Sortir du nucléaire

## Les dernières lettres de suites d'inspection publiées

Inspection du 11/02/2022

Centrale nucléaire de **Gravelines** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Essais décennaux dans le cadre de la quatrième visite décennale \(VD4\) du réacteur 1](#)  
[INSSN-LIL-2022-0339.pdf \(PDF - 151.91 Ko \)](#)

Inspection du 09/02/2022

**Usine Georges Besse de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse** Transformation de substances radioactives - Eurodif

[Respect des engagements, PT et autorisations](#)  
[INSSN-LYO-2022-0413.pdf \(PDF - 258.69 Ko \)](#)

Inspection du 09/02/2022

Centrale nucléaire de **Flamanville** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Agressions climatiques](#)  
[INSSN-CAE-2022-0162.pdf \(PDF - 286.67 Ko \)](#)

Inspection du 08/02/2022

**Parc d'entreposage P35** Entreposage de substances radioactives - Orano Cycle

**Parcs uranifères du Tricastin** Entreposage de substances radioactives - Orano Cycle

[Respect des engagements](#)  
[INSSN-LYO-2022-0390.pdf \(PDF - 433.51 Ko \)](#)

Inspection du 08/02/2022

**Usine de préparation d'hexafluorure d'uranium (Comurhex)** Transformation de substances radioactives - Comurhex

[Respect des engagements](#)  
[INSSN-LYO-2022-0355.pdf \(PDF - 264.31 Ko \)](#)

Inspection du 07/02/2022

Centrale nucléaire de **Chinon B** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Mise à l'arrêt du réacteur n°4 dans le cadre de la visite partielle n°32](#)  
[INSSN-OLS-2022-0728.pdf \(PDF - 308.64 Ko \)](#)

Inspection du 04/02/2022

Centrale nucléaire de **Dampierre-en-Burly** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Modifications matérielles au titre du 4ème réexamen de sûreté réalisées avant la visite décennale](#)  
[INSSN-OLS-2022-0653.pdf \(PDF - 356.75 Ko \)](#)

Inspection du 03/02/2022

Centrale nucléaire de **Flamanville** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Exploitation du centre de crise local](#)  
[INSSN-CAE-2022-0167.pdf \(PDF - 269.84 Ko \)](#)

Inspection du 01/02/2022

**Usines de fabrication de combustibles nucléaires de Romans-sur-Isère** Fabrication de substances radioactives - Framatome

[Respect des engagements](#)  
[INSSN-LYO-2022-0425.pdf \(PDF - 258.24 Ko \)](#)



# Réseau Sortir du nucléaire

Inspection du 27/01/2022

**Orphée** Réacteur de recherche - CEA

[Surveillance des intervenants extérieurs](#)

[INSSN-OLS-2022-0783.pdf \(PDF - 134.17 Ko\)](#)

Inspection du 27/01/2022

Centrale nucléaire de **Gravelines** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Etat des lieux des écarts et de la planification de leur traitement avant la quatrième visite décennale du réacteur 3](#)

[INSSN-LIL-2022-0346.pdf \(PDF - 148.60 Ko\)](#)

Inspection du 26/01/2022

**Zone de gestion de déchets solides radioactifs** Stockage ou dépôt de substances radioactives - CEA

[Confinement](#)

[INSSN-OLS-2022-0780.pdf \(PDF - 132.37 Ko\)](#)

Inspection du 20/01/2022

Centrale nucléaire de **Gravelines** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Contrôles ultrasonores des arrondis et coins de tubulures de la cuve du réacteur 1](#)

[INSSN-LIL-2022-0826.pdf \(PDF - 125.23 Ko\)](#)

Inspection du 17/01/2022 au 18/01/2022

Centrale nucléaire de **Gravelines** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Traitement des écarts dans le cadre de la quatrième visite décennale \(VD4\) du réacteur 1](#)

[INSSN-LIL-2022-0829.pdf \(PDF - 166.19 Ko\)](#)

Inspection du 06/01/2022

Centrale nucléaire de **Gravelines** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Conformité des activités et gestion des écarts durant l'arrêt de réacteur n° 6](#)

[INSSN-LIL-2022-0335.pdf \(PDF - 172.80 Ko\)](#)

Inspection du 15/12/2021

Centrale nucléaire de **Gravelines** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Transport interne](#)

[INSSN-LIL-2021-0356.pdf \(PDF - 135.35 Ko\)](#)

Inspection du 01/12/2021

**Grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL)** Accélérateur de particules - G.I.E. Ganil

[Visite générale - CEP et maîtrise du vieillissement](#)

[INSSN-CAE-2021-0085.pdf \(PDF - 154.22 Ko\)](#)

## Les décisions de l'ASN

[Décision n° CODEP-OLS-2022-008854](#) du Président de l'ASN du 16 février 2022 autorisant CIS bio international à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées de l'installation nucléaire de base n°29, dénommée **UPRA**

[Décision n° CODEP-DCN-2022-007130](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 février 2022 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable le réacteur n°1** de la centrale nucléaire de **Chooz** (INB n° 139)



# Réseau Sortir du nucléaire

*par courrier du 23 novembre 2021 susvisé complété, EDF a déposé une demande d'autorisation de modification notable portant sur l'affaire transverse contrôle-commande du palier N4, cette modification constitue une modification notable*

[Décision CODEP-SGE-2022-009591](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 février 2022 relative à la **désignation de cinq inspecteurs de la sûreté nucléaire**

[Décision CODEP-SGE-2022-009593](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 février 2022 relative à la **désignation d'un inspecteur de la radioprotection**

[Décision CODEP-SGE-2022-009587](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 février 2022 modifiant la décision CODEP-SGE-2018-038674 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 juillet 2018 relative à l'**habilitation d'agents de l'Autorité de sûreté nucléaire pour exercer les missions d'inspection du travail** dans les centrales de production d'électricité comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base au sens de l'article L. 593-2 du code de l'environnement

[Décision n° CODEP-DTS-2022-005172](#) du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 8 février 2022 autorisant le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives à **modifier de manière notable les règles techniques d'exploitation** du modèle de colis ETCMI, **pour réaliser des opérations de transport interne** dans le périmètre des INB n° 37 - A (STD), n° 56 (**parc d'entreposage**) et n° 164 (CEDRA)

[Décision n° CODEP-CLG-2019-040176](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 septembre 2019 **suspendant temporairement le « I de la prescription technique [INB 77-04] de la décision n° CODEP-CLG-2018-005184 du 6 juillet 2018**, fixant au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives les prescriptions applicables au fonctionnement de l'INB n° 77, **afin de permettre une campagne d'irradiation d'une chambre à fission (Poséidon)**

[Décision n° CODEP-DTS-2022-008732](#) du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 22 février 2022 **certifiant que le modèle de colis constitué par l'emballage TNG3, est conforme** en tant que modèle de colis de type B(M).